

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire		No SD SD-2025-2775
OBJET	Recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval (CHL) visant à réaliser 31 logements sociaux sur le lot 1 495 862 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) et ce, à hauteur de 10 % des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les 5 premières années		
No dossier(s) interne(s) : URB-2023-7027 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 09-Saint-Bruno Date CE souhaitée : 2025-07-02 Date CM souhaitée : 2025-07-08			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2024-03-12 CM-20240312-250 APPROBATION - AIDE FINANCIÈRE - HABITATION PALERME - PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Claude Larochelle et résolu à l'unanimité: d'approuver l'aide financière de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, et ce, à hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec. ADOPTÉ (SD-2024-979) Date No résolution Objet 2024-02-06 CM-20240206-160 APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CORPORATION D'HABITATION LAVAL Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Aline Dib et résolu à l'unanimité: d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation d'habitation Laval dans le cadre de la troisième phase (2023-2024) de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au montant total de 3 601 680 \$; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. ADOPTÉ (SD-2023-6576)			

SERVICE / DIVISION	Service de l'urbanisme / Planification du territoire	No SD SD-2025-2775
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Habitation Palerme est un projet de 31 logements sociaux porté par la Corporation d'habitation Laval (CHL) et réalisé dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-3) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Étant destinés à des personnes vulnérables, la totalité des logements de ce projet bénéficieront du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ). Le projet est situé au 2137, 2139, 2141, 2143, 2145 et 2147, rue de Palerme. Le 29 août 2022, la Société d'habitation du Québec (SHQ) confirmait par lettre, la sélection du projet Habitation Palerme dans le cadre du premier appel à projets du PHAQ. Le 17 juillet 2023, la SHQ confirmait par lettre la sélection du projet Habitation Palerme dans le cadre de l'ICRL-3, donnant l'autorisation de verser une aide financière additionnelle totalisant un montant de 5 875 802 \$ (volet Projet: 2 274 122 \$ et volet Ville: 3 601 680 \$). Le 21 septembre 2023, la Ville de Laval, par l'entremise du cabinet du maire, a transmis à CHL une lettre d'appui signifiant son intention de contribuer au financement du projet selon les balises fixées par le PHAQ. Le 6 février 2024, la Ville de Laval adoptait la résolution CM-20240206-160, approuvant l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la CHL dans le cadre de l'ICRL-3 de la SCHL au montant total de 3 601 680 \$. Le 12 mars 2024, la Ville de Laval adoptait la résolution CM-20240312-250, approuvant l'aide financière de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la CHL dans le cadre du PHAQ, et ce, à hauteur de 40 % de la subvention de base de la SHQ. Le 16 juillet 2024, la SHQ confirmait l'acceptation finale du projet Habitation Palerme dans le cadre du premier appel à projets du PHAQ et l'attribution d'une aide financière totalisant un montant de 6 516 865,83 \$. Le 3 mars 2025, la SHQ confirmait la réservation de 31 unités subventionnées par la SHQ dans le cadre du programme PSLQ. Les documents relatifs aux étapes précédemment décrites se trouvent en pièces jointes au sommaire décisionnel. La confirmation par la Ville de sa participation financière au projet, via la contribution au PSLQ, est nécessaire à la poursuite du projet.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le montant de l'aide financière municipale requise pour le PSLQ représentera 10 % des coût des unités prévues au projet (31 unités), pour les cinq (5) premières années. La contribution sera remboursée par le Fonds métropolitain du logement social de la CMM.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Réception de la convention de réalisation et d'exploitation signée entre la SHQ et la CHL. Approbation et signature de l'entente d'aide financière pour la contribution municipale de base dans le cadre du PHAQ entre la Ville et la CHL.		
CADRE NORMATIF Programme d'habitation abordable Québec, Programme de supplément au loyer Québec et Loi sur la CMM, article 153.1		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval (CHL) visant à réaliser 31 logements sociaux sur le lot 1 495 862 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) et ce, à hauteur de 10% des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les cinq (5) premières années sous réserve de la réception des documents approuvés par la SHQ confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.		